

**Séance du Conseil de Ville du 27 novembre 2023**  
**Préavis du Bureau sur les motions internes**

**Développement de la motion interne**

**5.13/23**

|   |   |         |                                    |
|---|---|---------|------------------------------------|
| Modification de l'art.45 du Règlement du Conseil de Ville : pour plus d'égalité |   |         |                                    |
| Auteure   | Mme Lisiane Poupon, Le Centre   |         |                                    |
| But visé  | • Introduire un ordre de passage pour les questions orales  |         |                                    |
| Préavis   | Acceptée  | Refusée | <del>Transformée en postulat</del> |
| Motifs  | <p>Cette question d'un tournus pour les questions orales a été étudiée lors de la révision du Règlement sur le Conseil de Ville durant l'année 2020. La commission qui a travaillé sur cette révision avait alors renoncé à légiférer sur une pratique qui n'entraînait « aucun problème ».</p> <p>Une proposition d'alinéa supplémentaire à l'art. 45, indiquant que « le Bureau veille à une répartition équitable des questions orales », a toutefois été faite lors de l'examen du nouveau règlement en plénum le 30 novembre 2020. Cette proposition a cependant été refusée par 20 voix contre 18.</p> <p>Le Bureau est d'avis que la pratique donne satisfaction, aujourd'hui comme en 2020. Il est extrêmement rare qu'une oratrice ou un orateur ne puisse pas montrer à la tribune durant la demi-heure des questions orales, grâce à un minutage très strict des interventions. Le Bureau propose donc de refuser la motion interne.</p> |         |                                    |

POUR LE BUREAU :

Le président :      La secrétaire :

Khelaf Kerkour      Catherine Friedli